

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de juillet 2011, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Antonin Tremblay, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey (19 h 19),
sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Steeve Lizotte étant absent.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 09.

Rés # 11-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le directeur général adjoint / greffier, monsieur Gérald Bouchard, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-07-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 139

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 139, adoptant un programme de revitalisation et abrogeant, par le fait même le règlement numéro 137.

Il y a dispense de lecture du présent règlement puisqu'une copie de celui-ci a déjà été remise à tous les membres du conseil et que tous ceux présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 11-07-04 ADOPTION D'UNE NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE
ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Siméon désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal de la Province de Québec et faciliter la mise en place des actions déterminées à l'échelle régionale dans le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est, découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orienta-

tions du ministère de la Sécurité publique (MSP), en étant partie prenante d'une nouvelle entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie des municipalités et des villes de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu, du ministère de la Sécurité publique, une attestation de conformité pour son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 20 août 2007 et que ce schéma est entré en vigueur le 29 septembre 2007 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., S-3.4), le schéma de couverture de risques contient des stratégies de développement des ressources humaines et matérielles afin de respecter les orientations ministérielles ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., S-3.4), et conformément au schéma de couverture de risques, les municipalités et les villes locales sont appelées à signer des ententes d'entraide ;

ATTENDU QUE l'entraide favorise équitablement les services et la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente a pour but d'uniformiser les frais lors d'une entraide incendie, à l'intérieur des municipalités et des villes qui sont desservies par une telle entente ;

ATTENDU QU' une première entente d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est a été adoptée en 2008 par le conseil des maires de ladite MRC et par les conseils municipaux de toutes les municipalités et les villes de la MRC ;

ATTENDU les modifications récentes apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lesquelles ont été attestées conformes par le ministre de la Sécurité publique le 9 février 2011 et sont en vigueur depuis le 4 mai 2011 ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la première entente à la suite des modifications récentes apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'en adopter une nouvelle ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'abroger l'entente initiale d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est qui a été adoptée en 2008 ;
- d'adopter la nouvelle entente, attestée conforme par le ministre de la Sécurité publique le 9 février 2011 et entrée en vigueur depuis le 4 mai 2011 ;
- d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à signer ladite entente.

Rés # 11-07-05 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 07-06-18, RELATIVE À L'ACHAT DE LA CHAPELLE DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le dernier paragraphe de la résolution # 07-06-18, qui se lira dorénavant comme suit :

« Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale / secrétaire-trésorière, Sylvie Foster, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier ».

Rés # 11-07-06 ALIMENTATION EAU NON-POTABLE DU PAVILLON D'ACCUEIL ET DE SERVICES DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le contrat conclu avec la firme *Construction Éclair inc.*, relativement à l'alimentation en eau non potable du pavillon d'accueil et de services de Port-au-Persil, au coût de 5 688,90 \$ (taxes incluses), tel que décrit à l'avis de changement IM-01, du projet numéro 10-112.

Rés # 11-07-07 ENTÉRINER LE MANDAT DONNÉ À LA SDEDS POUR PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PMVRMF »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) à présenter un projet dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2*, pour améliorer le réseau de sentiers pédestres du secteur de Baie-des-Rochers.

Rés # 11-07-08 APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres sur invitation pour effectuer le pavage d'une section du chemin de Port-au-Persil auprès des entreprises ci-après :

- Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.
- Les Entreprises Bourget Inc.
- Nasco Inc.
- Pavage Rolland Fortier

Rés # 11-07-09 APPUIE À LA CORPORATION DU PHARE DU CAP DE LA TÊTE AU CHIEN DANS SA DÉMARCHE D'ACQUISITION DUDIT IMMEUBLE

ATTENDU QUE la nouvelle loi sur la protection des phares patrimoniaux a été adoptée par le gouvernement du Canada en mai 2010 ;

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) désire permettre la disposition du site de phare du Cap de la Tête au Chien dans le cadre de cette loi ;

ATTENDU QUE le Phare du Cap de la Tête au Chien est situé dans le territoire de la Municipalité de Saint-Siméon ;

ATTENDU QUE la Corporation du Phare du Cap de la Tête au Chien exploite le site, en fait l'entretien depuis plusieurs années et contribue à mettre en valeur les lieux ;

ATTENDU QUE la Corporation du Phare du Cap de la Tête au Chien, une fois les rénovations terminées, veut y tenir des activités touristiques ;

ATTENDU QUE la Corporation du Phare du Cap de la Tête au Chien a manifesté son intérêt pour acquérir le site ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'appuyer, auprès du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) la candidature de la Corporation du Phare Cap de la Tête au Chien pour procéder à l'acquisition du « Phare du Cap de la Tête au Chien » ;
- d'appuyer la Corporation du Phare Cap de la Tête au Chien dans ses démarches pour recevoir, du ministère des Pêches et Océans Canada (MOP), une contribution financière aux fins de couvrir les coûts des travaux de restauration de la structure du Phare du Cap de la Tête au Chien avant sa cession à ladite corporation ;
- d'aviser ladite corporation que les travaux et les usages prévus sur le site devront s'avérer conformes aux normes de la SÉPAQ, relativement au projet de création du Parc national des Côtes de Charlevoix.

**Rés # 11-07-10 CORRECTION AU COMPTE DE TAXES DU PROPRIÉTAIRE
DONT L'IMMEUBLE PORTE LE NUMÉRO DE MATRICULE
5100 22 3036**

Suite à l'avis juridique de notre avocate Me Isabelle Landry, en date du 23 juin 2011, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter une correction au compte de taxes du propriétaire dont l'immeuble porte le numéro de matricule « 5100 22 3036 », propriété sur laquelle la Municipalité de Saint-Siméon a appliqué une ordonnance contre les nuisances en 2010. Ainsi, une somme de 20 538 \$, relative au déplacement d'un meuble et à des travaux de rénovation d'une remise, sera soustraite de sur ledit compte de taxes et facturée séparément.

**Rés # 11-07-11 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE GOUTTIÈRES À LA
NOUVELLE CASERNE INCENDIE**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat, au montant de 395,25 \$ (plus taxes), à la firme *J.R. Tremblay Aluminium inc.*, pour effectuer la pose de gouttières à la nouvelle caserne incendie.

**Rés # 11-07-12 BAIL DE LOCATION D'UN ESPACE AU PRESBYTÈRE DE
SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à signer un bail de location d'un espace dans le bâtiment communément appelé « Presbytère de Saint-Siméon », immeuble situé au 505 de la rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, avec la firme *Assurances Turcotte & Turcotte inc.*

Rés # 11-07-13 ACHAT DU PRESBYTÈRE DE SAINT-SIMÉON ET MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du presbytère de Saint-Siméon tel que les conditions stipulées dans la résolution #10-04-25 adoptée le 6 avril 2010.

Que le maire, monsieur Sylvain Tremblay et la directrice générale, madame Sylvie Foster, sont, par le fait même, autorisés à signer tout document relatif à ladite transaction.

Que, de ce fait, la directrice générale est autorisée à modifier la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine avec les coûts révisés qui fera plutôt partie de l'enveloppe « maintien d'actif » au lieu de « nouvelle initiative ».

Rés # 11-07-14 DÉLÉGUÉ SUR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Vincent Dufour pour siéger sur le Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Charlevoix-Est, en remplacement de monsieur Marc-André Jean.

Rés # 11-07-15 DEMANDER LES AUTORISATIONS DE PASSAGE NÉCESSAIRES AUX PROPRIÉTAIRES DE TERRAIN VISÉS PAR LE NOUVEAU TRACÉ DE LA PISTE DE SKI DE FOND MUNICIPALE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander les autorisations de passage nécessaires aux propriétaires de terrain visés par le nouveau tracé de la piste de ski de fond municipale.

Rés # 11-07-16 TRAVAUX À LA PISTE DE SKI DE FOND MUNICIPALE

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux travaux reliés à la relocalisation de certaines sections de la piste de ski de fond municipale.

Rés # 11-07-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PARC MARIN DU SAGUENAY—SAINT-LAURENT / PONTONS FLOTTANTS POUR LE QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière au Parc marin du Saguenay—Saint-Laurent, ayant pour but de nous permettre de procéder à l'acquisition de pontons flottants pour le quai de Baie-des-Rochers.

Rés # 11-07-18 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR NETTOYER LES CONTENEURS À DÉCHETS DES SECTEURS DE BAIE-DES-ROCHERS ET DE PORT-AUX-QUILLES

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche du personnel nécessaire pour procéder au nettoyage des environs des conteneurs à déchets desservant les propriétaires de chalets et situés aux entrées des chemins :

- du lac Roger
- du lac de la Baie-des-Rochers
- du lac Port-aux-Quilles

après le passage du camion servant à la collecte et au transport des déchets entreposés à l'intérieur desdits conteneurs.

Rés # 11-07-19 MANDAT À ROCHE LTÉE – GROUPE CONSEIL – RELATIVEMENT AU REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA RUE SAINT-LAURENT

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la firme *Roche Ltée – Groupe Conseil*, pour assister et conseiller la Municipalité de Saint-Siméon, lors des rencontres avec les représentants du ministère des Transport du Québec (MTQ), relativement aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts de la rue Saint-Laurent (Route 138), selon le plan d'intervention préparé par la susdite firme. Le présent mandat est accordé au taux horaire déterminé par l'Arrêté du Conseil du Trésor (article 1235).

Rés # 11-07-20 AIDE FINANCIÈRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX – PROJET DE REVITALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 1 441,79 \$ à la Commission scolaire de Charlevoix, relativement à la réalisation de la phase finale du *Projet d'embellissement et de revitalisation de la cour de l'École Marie-Victorin*.

Rés # 11-07-21 CONFECTION D'UNE TABLE POUR L'ATELIER PRÉSCOLAIRE « LES BALEINEAUX »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à M. Stéphane Lévesque de procéder à la confection d'une table pour huit (8) personnes pour l'atelier préscolaire « *Les Baleineaux* ». Les coûts reliés à la confection de ladite table devraient être d'environ 300 \$.

Rés # 11-07-22 AUTORISER NOTRE PROCUREUR À INCLURE LA MUNICIPALITÉ DE L'ILE D'ANTICOSTI À NOTRE REQUÊTE DE PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ – PROGRAMME D'HABITATION

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Municipalité de L'Île d'Anticosti que nous demanderons à notre procureur d'inclure celle-ci à notre requête auprès de l'Assemblée nationale du Québec aux fins d'adopter un projet de loi d'intérêt privé ayant principalement pour objet d'autoriser nos municipalités respectives à décréter un programme d'habitation prévoyant notamment leur participation à la construction et à la rénovation de logements sur leur territoire et l'octroi d'aide financière à la construction, la rénovation et la transformation de logements. Les frais reliés au dit dossier seront donc partagés entre nos deux (2) municipalités.

Rés # 11-07-23 ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les conseillers Vincent Dufour et Claude Poulin à participer aux 70^e Assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), qui aura lieu au Centre des Congrès de Québec, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011, sous le thème *Des élus à l'œuvre*.

Que les frais d'inscription et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 11-07-24 RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC 2011

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à se rendre à la 4^e édition du Rendez-vous Acadie-Québec 2011, qui se tiendra les 29 et 30 septembre prochain à La Malbaie.

Que les frais de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes des règlements numéro 7 et 75.

Rés # 11-07-25 SIGNALISATION AUX INTERSECTIONS DE CERTAINES RUES
ATTENDU QUE nous avons reçue une requête de citoyens de Saint-Siméon, demandant une meilleure signalisation à l'intersection des rues de la Fabrique et Saint-Laurent (Route 138), ainsi qu'à l'intersection des rues de la Fabrique et Cinq-Mars ;

ATTENDU QUE la sécurité à l'intersection des susdites rues laisse effectivement à désirer et qu'il y a lieu de l'améliorer ;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'aide de professionnels pour procéder à une meilleure signalisation des susdites rues ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'aide d'un professionnel du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour trouver une ou des solutions adéquates pour améliorer la signalisation aux intersections des rues de la Fabrique et Saint-Laurent (Route 138), ainsi que des rues de la Fabrique et Cinq-Mars.

Rés # 11-07-26 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE
ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Siméon et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a déjà manifesté, de par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Rés # 11-07-27 COMPTES

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1109122 à C1109180 & I0001106 et I0001107)	158 920,47 \$
- Salaires et rémunérations des élus	50 411,58 \$
TOTAL	209 332,05 \$

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Confirmation de l'ouverture d'un dossier pour le sinistre des 12 et 13 décembre 2010 (No. Dossier 40201403).
- **M. MICHEL CLOUTIER**
Plantation d'arbres.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 38 et prend fin à 20 h 09.

Rés # 11-07-28 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 09.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint / Greffier